

QUÉBEC

NO : R-3866-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

**DEMANDE D'APPROBATION DE LA GRILLE
DE PONDÉRATION DES CRITÈRES
D'ÉVALUATION
POUR L'APPEL D'OFFRES DE 460 MW
D'ÉNERGIE ÉOLIENNE (A/O 2013-01)**

HYDRO-QUÉBEC

**Demanderesse
(ci-après le « Distributeur »)**

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLEC-
TRICITÉ**

(ci-après « AQCIÉ »)

**COPIE D'UN EXTRAIT DU JOURNAL DES DÉBATS
DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES**

Journal des débats de la Commission des finances publiques

Version finale

[Retour à la liste des séances du Journal des débats](#)

**40^e législature, 1^{re} session
(30 octobre 2012 au 5 mars 2014)**

Le mardi 11 juin 2013 - Vol. 43 N^o 47

Étude détaillée du projet de loi n^o 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012

(...)

(Suspension de la séance à 20 h 41)

(Reprise à 20 h 42)

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Alors, est-ce qu'il y a consentement pour retirer l'article 3 du ministre des Finances... L'amendement à l'article 3?

Des voix : Oui.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Alors, l'amendement à l'article 3, déposé par le ministre des Finances, est retiré. Bon. Est-ce que les articles 3 et 4 sont adoptés?

M. Marceau : Adopté.

Une voix : ...

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Adopté sur...

Des voix : Division.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Division. Pour la suite des choses, M. le ministre, nous avons des amendements de vendredi?

M. Marceau : Oui, que je vais retirer, M. le Président.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Alors, les amendements qui ont été déposés vendredi, qui introduisaient un nouvel article 0.1, un nouvel article 2.1 et ensuite les articles 4.1 à 4.4, qui étaient, en passant, non recevables, et l'article 5.1, qui était aussi, en passant, non recevable, est-ce qu'il y a consentement pour retirer ce bloc d'articles-là déposés vendredi par M. le ministre?

Des voix : Consentement.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Consentement, merci.

M. Marceau : Voulez-vous qu'on fasse ATM puis qu'on finisse par une discussion... Non, je peux parler maintenant... Quelle heure est-il, là?

(Consultation)

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : D'accord. M. le ministre, sur les amendements qu'on vient de retirer.

M. Marceau : Oui. O.K., merci, M. le Président. Juste pour que les gens comprennent, là, il y a des amendements que le gouvernement avait déposés qui visaient trois choses. Je vais vous expliquer dans deux secondes ce que ça impliquait, ces trois amendements-là. Mais, avant, je veux que vous compreniez, j'aimerais que les gens qui nous écoutent comprennent que la négociation parlementaire a fait en sorte que le temps me manquait et l'opposition s'objectant aux amendements dont il est question, j'ai accepté, pour parvenir à faire adopter le projet de loi ce soir, en étude détaillée, j'ai accepté de retirer, donc, ces amendements. Alors, je veux que ça soit clair que je les retire contre mon gré.

Deuxièmement, je veux vous dire ce qu'ils contiennent, ces amendements. Essentiellement, il y avait trois sujets qui étaient abordés. Et je vais vous faire ça simplement. Premièrement, il était question du développement de l'énergie éolienne au Québec. On voulait donner, par les amendements, apporter au projet de loi la possibilité au gouvernement de s'entendre de gré à gré avec certaines communautés autochtones, ou bien carrément de s'entendre de gré à gré avec Hydro-Québec Production, qui, dans un cas comme dans l'autre, là, donc, que ça soit des communautés autochtones ou bien Hydro-Québec Production, aurait pu, à la suite de l'adoption de ces dispositions-là, développer la filière éolienne. Et ce qui était prévu ici, c'est que, donc, il était possible pour Hydro-Québec Distribution d'acheter de l'électricité de gré à gré, soit avec des communautés autochtones, soit avec Hydro-Québec Production. Cette possibilité aurait été, évidemment, à l'avantage de ces communautés autochtones, également à l'avantage de plusieurs régions québécoises. On pense en particulier à la Gaspésie, qui, vous le savez, je le pense, a une filière éolienne très, très développée. Vous savez que, dans la filière éolienne, dans la région de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, on a pour 800 emplois. Donc, c'était très important pour nous de maintenir, de soutenir, de continuer le développement de la filière éolienne pour entre autres soutenir les 800 emplois de la Gaspésie dans le secteur éolien.

Il y a également, il faut le dire, là, 2 milliards d'investissement qui découlent des 800 MW d'énergie éolienne qu'on a annoncés. Donc, c'était important pour nous de pouvoir procéder là-dedans. Alors, il y avait tout ce volet-là. M. le Président, que je me dois de retirer du projet de loi, que je trouvais important.

Le deuxième volet que je veux vous dire, qui était dans les amendements, c'est tout ce qui a trait à l'électrification du transport collectif. Et ce qui était envisagé, c'était de permettre à Hydro-Québec, qui a une expertise toute particulière dans ce secteur-là, de participer à des projets d'électrification des transports, en particulier dans la portion, si vous voulez, infrastructures électriques de ces projets-là. On souhaitait donc introduire des dispositions dans le projet de loi qui permettaient à Hydro-Québec de simplifier. Cela ne sera pas possible pour l'instant, en tout cas, parce que... Donc, je suis forcé de retirer ces dispositions-là.

Finalement, il y a un troisième volet, M. le Président, dans les amendements que je retire, qui avaient trait à la gestion des surplus d'électricité. Et là, en fait, ce qu'il s'agit de faire, c'est de s'assurer que... Si j'avais à expliquer ça simplement, c'est de s'assurer que c'est Hydro-Québec Production qui va valoriser l'électricité dont on n'a pas nécessairement besoin pour satisfaire la consommation québécoise. Si on avait à simplifier les choses, là, ça serait ça. C'est de s'assurer que c'est Hydro-Québec Production qui exporte sur les marchés extérieurs, qu'Hydro-Québec Production, donc, s'alimente d'électricité du bloc patrimonial pour exporter et qu'on laisse donc à Hydro-Québec Distribution ce qui reste de patrimonial et le postpatrimonial.

Alors, pour simplifier les choses encore plus, je dirais que c'est donc une meilleure gestion, des exportations plus payantes chez Hydro-Québec, puis ça se traduit par un dividende plus important pour le gouvernement et sans impact tarifaire pour les consommateurs, M. le Président. Donc, il s'agissait d'une mesure purement technique qui n'aurait eu aucun impact sur les consommateurs québécois, qui aurait permis à Hydro-Québec Production d'exporter et de valoriser les quantités d'électricité qui sont non requises pour satisfaire la consommation québécoise. Si on avait à résumer, c'est ça, M. le Président. On parle de sommes considérables dont on ne pourra pas se priver longtemps au gouvernement, de sommes considérables dont on aura besoin. Et, encore une fois, c'est à regret que je retire ces dispositions-là du projet de loi.

Alors, M. le Président, c'est ça, essentiellement : l'éolien, l'électrification des transports et puis la gestion des surplus. Toutes des mesures intelligentes, judicieuses pour le développement des régions du Québec, pour le développement de la Gaspésie, pour l'électrification des transports, qui est un projet très important pour le Québec et, finalement, pour la valorisation de notre électricité quand on exporte. C'était ça, essentiellement, les trois blocs d'amendements.

Le Président (M. Pelletier, Rimouski) : Merci, M. le ministre. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Oui, M. le député d'Outremont.

• (20 h 50) •